

N° 2021.20.07.171

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L626 et R.5149 à R.5168 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Considérant** la présence de rats dans l'aire de Jeux de Favols rendant ce site impropre à l'activité ;

**Considérant** qu'il convient de veiller à la sécurité des personnes en mettant en place une campagne de dératisation ;

## ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'accès de l'aire de Jeux Favols est temporairement interdit du lundi 19 juillet 2021 au lundi 26 juillet 2021 en raison d'une campagne de dératisation.

**ARTICLE 2 :**

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame la Préfète de la Nouvelle-Aquitaine
- Le Directeur Général des Services de Carbon-Blanc
- Le Responsable du Service Technique de Carbon-Blanc

Fait à CARBON-BLANC, le 20 juillet 2021

Le Maire,



  
Patrick LABESSE.